

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL – Commune d' AULNAT

L'an deux mille dix-sept, le 8 mars à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1er mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

### Présents :

M. LAVILLE – Mme BALICHARD - M. FAGONT (arrivée 20h25) – Mme SOARES (arrivée 20h15) - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON –  
Mme PIRONIN - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER -  
Mme GUILLEMAT – M. ESPINASSE - Mme BEURIOT –

### Excusés ayant donné procuration :

Mme MANDON	à M. LAVILLE
Mme CHETTOUH	à Mme BALICHARD
Mme MAHAUT	à Mme GUILLEMAT
M. BERNARD	à M. ESPINASSE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	1er mars 2017
Affichée en Mairie le :	1er mars 2017
Envoyée à la Presse le :	1er mars 2017
Affichée au journal électronique le :	1er mars 2017

## ORDRE DU JOUR

*Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du :*

- *31 janvier 2017*

### *FINANCES*

- **Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)**
- **Adhésion au Groupement de commandes « fourniture de papier »**

### *PROJET « POLE ENFANCE »*

- **Choix de la maîtrise d'oeuvre sur proposition du jury**

### *ADMINISTRATION GENERALE*

- **Présentation de la proposition de vœux de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités**

### *PERSONNEL (huis clos)*

*Compte-rendu de Conseil Municipal du 8 Mars 2017*

- **Création d'un poste de Rédacteur non permanent à temps complet**

Ouverture de la séance 20h10

M. Le Maire ouvre la séance :

**Approbation compte-rendu du Conseil Municipal :**

- *du 31 janvier 2017 : Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

**FINANCES**

- **Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)**

Mme Siméon présente le R.O.B. sous forme de diaporama, annexes 1,2,3 et 4.

Il sera fait dans ce compte-rendu une rapide synthèse des principaux points : pour une analyse complète et chiffrée, se reporter aux documents annexés.

Mme Siméon rappelle que nous sommes dans une année électorale amenant une certaine incertitude de par les programmes de certains candidats. Il y aura probablement des ajustements à faire en cours d'année sous forme d'un « Budget supplémentaire », y compris pour intégrer les données financières relatives à la communauté Urbaine.

- DGF : baisse de 7 % : nous avons choisi d'appliquer une prévision de baisse bien que sur le 1er trimestre la dotation soit restée stable.
- Allocation compensatrice (AC) versée par la Communauté Urbaine : très forte baisse, normalement proportionnelle aux charges transférées de la commune vers la Communauté. Ce point reste à confirmer, l'allocation calculée étant provisoire.
- DSU : stable
- FSIL : nous avons obtenu 750 000 € pour le projet « pôle enfance »

Mme Siméon demande l'avis du Conseil sur le point suivant : dans le PPI, nous n'avons pas mis le remboursement du capital des emprunts, environ 245000 € Nous avons 2 solutions :

- inscrire 1 ligne d'emprunt sur le budget afin de couvrir tous les besoins en financement de la section d'Investissement, en attente de l'affectation du CA
- anticiper l'utilisation du CA 2016

*L'assemblée est favorable à une reprise anticipée du résultat du CA 2016 au besoin.*

- Produits des services en forte baisse : nous devons mener impérativement une réflexion sur la baisse de ces recettes, en commençant par une analyse comptable complète
- Modification de la structure des recettes communales : la fiscalité locale est désormais majoritaire dans l'ensemble des recettes

Concernant l'attribution de compensation communautaire (AC), M. Floquet souligne que sur les services supports et sur certaines charges calculées liées à des compétences transférées, nous avons « la double peine ».

Les charges calculées ont été déduites, mais elles continuent à peser sur le budget communal, les agents étant restés en poste.

De plus, des agents de la Mairie travaillent encore pour des compétences transférées à la CU, sans que ceci soit compensé pour l'instant (exemple la gestion du PLU, de compétence communautaire, mais dont les modifications seront gérées par des agents communaux en 2017, faute d'ingénierie suffisante à la CU).

M. Le Maire indique qu'il y aura bien une réunion CU de réajustement sur ce sujet, afin que chacun y retrouve « son vrai compte ».

Mme Siméon sollicite le Conseil sur ce nouveau point : inscription d'une ligne budgétaire sur 2017 « Pôle enfance », sachant que les travaux ne seront pas commencés ?  
M. Le Maire rappelle que nous aurons des frais à régler.

M. Floquet demande si les subventions arrivent sur 2017.

Mme Siméon indique que les subventions ne seront versées qu'avec l'avancée des travaux, donc aucune sur 2017, hors notification déjà obtenue en 2016.

De même pour les factures des différents corps de métiers réglées selon la progression du chantier. Mme Siméon souligne que si nous voulons un BP 2017 sincère, nous ne pouvons pas inscrire une ligne « Pôle enfance » qui comporterait l'intégralité des dépenses et des recettes de ce projet sur le budget 2017, mais essentiellement sur celui de 2018. C'est en effet à partir de 2018 qu'auront lieu la quasi-totalité des paiements, et de l'encaissement des subventions.

M. Le DGS va faire le prévisionnel des frais divers à régler sur 2017 et nous pourrons ensuite prendre rendez-vous avec la banque.

L'assemblée est favorable à une inscription au budget 2018, sous réserve du résultat de l'entrevue avec le banquier concernant les modalités d'emprunt.

\* Budget annexe de l'assainissement :

Mme Siméon rappelle que ce sujet a été décortiqué en bureau municipal et que ce budget sera repris par la CU en septembre 2017.

En conclusion, Mme Siméon et M. Le Maire soulignent un budget sain et réaliste. M. Le Maire rappelle que de nombreuses communes sont dans des situations budgétaires très difficiles, n'ayant rien anticipé : nous avons fait des travaux de rénovation de bâtiments qui nous apportent maintenant des coûts de fonctionnement bien plus bas. Nous avons également anticipé les baisses de dotations en nous montrant raisonnables sur notre fonctionnement et nos investissements, nous avons fait la « chasse au gaspi ». Aussi, nous allons pouvoir présenter un budget 2017 raisonné et raisonnable, même en période de restrictions des subventions de l'Etat.

*Le Conseil Municipal a pris connaissance du R.O.B. et de l'ensemble des pièces annexées.*

- **Adhésion au Groupement de commandes « fourniture de papier »**

Mme Siméon rappelle que le Conseil Municipal du 10 Juin 2013 a validé l'adhésion de la commune à un groupement de commande entre 19 Collectivités territoriales et Etablissement publics pour l'acquisition de papeterie, coordonné alors par Clermont Communauté.

Ce groupement de commandes, suite à avenant, prendra fin en Juin 2017.

Afin de préparer un nouveau marché groupé, il est nécessaire de reprendre une délibération d'adhésion à ce groupement de commandes piloté par la Communauté Urbaine, et conservant les caractéristiques du groupement précédent.

En réponse à une question, M. Le DGS indique que ce groupement ne génère pas d'économies très importantes.

Au-delà de l'incidence financières, les Elus réaffirment qu'ils font le choix de dynamiser les groupements de commandes et donc, à termes, de générer des économies d'échelle dans des domaines plus nombreux.

*Le Conseil Municipal adopte l'adhésion au groupement de commandes « fourniture de papier », piloté par la Communauté Urbaine et conservant les caractéristiques du groupement précédent.*

### **PROJET « POLE ENFANCE »**

- **Choix de la maîtrise d'œuvre sur proposition du jury**

M. Le Maire et Mme Siméon présentent la proposition du jury qui, conformément à la démarche validée par le Conseil Municipal, s'est réuni le 23 Février 2017 pour l'examen, anonyme, des 4 offres pour ce projet.

Ils expliquent les éléments qui ont étayé le choix du jury, en les illustrant de plusieurs photographies du projet.

Mme Siméon souligne un très beau projet qui sera détaillé au bureau municipal de vendredi 10 mars.

*Le Conseil Municipal décide de retenir en maîtrise d'œuvre : le Cabinet « IN6TU Architectes » de Chamalières.*

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- **Présentation de la proposition de vœux de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités**

M. Le Maire indique que dans le contexte de la campagne électorale présidentielle, l'AMF lance un débat sur la place primordiale des collectivités locales dans la vie, l'activité et la pratique de la démocratie dans les territoires.

Elle définit quatre principes fondant 15 engagements, par lesquels elle souhaite interpeller les différents candidats.

L'AMF propose aux communes de s'associer à cette démarche en présentant un vœu aux conseils municipaux, dont les Conseillers ont pu prendre connaissance intégralement.

M. Le Maire rappelle que nous sommes tous concernés au vu des baisses de dotations de l'Etat et aux incertitudes de l'avenir.

*Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la proposition de vœux exposée en annexe.*

### **M. Le Maire prononce le huis clos à 21 h 40**

### **PERSONNEL**

- **Création d'un poste de Rédacteur, non permanent, à temps complet**

M. Floquet explique que suite au départ de l'agent chargé d'urbanisme au pôle de proximité, il a été décidé de la remplacer par un contractuel pour une durée de 1 an, sur un emploi de catégorie B.

Il est donc proposé de créer un poste non permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018, pour accroissement temporaire d'activité, sur les bases suivantes :

Le niveau de rémunération est fixé à l'indice majoré 482 pour exercer les fonctions suivantes :

- Accueil du public pour toutes demandes relatives à l'urbanisme communal ;
- Secrétariat commission urbanisme ;
- Suivi de la gestion des documents PLU (modifications) ;
- Gestion des autorisations d'urbanisme PC, DP, CU, AT ;
- Suivi des procédures administratives ;
- Préparation des avis ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ;
- Suivi des procédures administratives des opérations d'urbanisme et de construction ;
- Gestion des droits de préemption DPU, ZAD ;
- Suivi des acquisitions et cessions communales ;
- Contrôle de la sécurité des ERP municipaux ;

- Gestion et suivis des avis émis par la commission de sécurité pour les autres ERP ;
- Suivi administratif des sinistres.

M. Floquet précise que la personne recrutée garde donc le salaire identique à son poste précédent.

*Le Conseil Municipal adopte la création d'un poste de Rédacteur non permanent, à temps complet ainsi que le régime indemnitaire s'y rapportant, à compter du 1er avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2018.*

### **QUESTION DIVERSE**

- **Tarifs des jardins communaux**

M. Pradier explique le sujet :

Lors du Conseil Municipal du 22 Décembre 2015, les tarifs de locations des jardins communaux avaient été fixés comme suit :

- **tarif à 6€ pour 100m<sup>2</sup> pour les habitants d'Aulnat**
- **tarif de 10.67€ pour 100m<sup>2</sup> pour les personnes extérieures à la commune pour les nouvelles demandes**

Il est proposé d'appliquer à compter du 1er Avril 2017 un taux de mise à jour de 2%, soit :

- Tarif pour 100m<sup>2</sup> pour les habitants d'Aulnat : **6,12 €**
- Tarif de 10.67€ pour 100m<sup>2</sup> pour les personnes extérieures à la commune pour les nouvelles demandes, soit : **10,88 €**(arrondi 2ème décimale)

*Le Conseil Municipal adopte l'augmentation de 2% du tarif des jardins communaux, à l'unanimité, à compter du 1er avril 2017.*

***L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 h 55***

---